



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**  
Service eau-environnement  
Cellule milieux naturels, forêt, chasse

**Le préfet de la Haute-Savoie**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Annecy, le **28 MARS 2023**

**Arrêté n° DDT-2023-0455**

modifiant l'arrêté n° DDT-2022-1315 du 28 octobre 2022

portant nomination de cinq lieutenants de louveterie en renfort pour la période 2020-2024

**VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L 427-1 à L 427-7 et R 427-1 à R 427-4 relatifs aux lieutenants de louveterie ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie modifié par l'arrêté du 12 juillet 2019 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DDT-2019-1859 du 30 décembre 2019 portant nomination des lieutenants de louveterie pour la mandature 2020-2024 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DDT-2020-0330 du 20 janvier 2020 portant nomination d'un lieutenant de louveterie pour la mandature 2020-2024 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DDT-2020-0947 du 17 juillet 2020 portant nomination d'un lieutenant de louveterie pour la mandature 2020-2024 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DDT-2022-0505 du 14 avril 2022 portant nomination d'un lieutenant de louveterie pour la mandature 2020-2024 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DDT-2022-1315 du 28 octobre 2022 portant nomination d'un lieutenant de louveterie pour la mandature 2020-2024 ;

**VU** la documentation technique du 12 juillet 2019 relative aux lieutenants de louveterie ;

**VU** les résultats de l'appel à candidatures pour la nomination de six lieutenants de louveterie en renfort pour la période 2023-2024 ayant fait l'objet d'une publication sur le site de l'État du 5 décembre 2022 au 6 janvier 2023 ;

15 rue Henry-Bordeaux  
74998 Annecy cedex 9  
Tél. : 04 50 33 78 53  
Mél. : ddt-see-mnfc@haute-savoie.gouv.fr  
www.haute-savoie.gouv.fr

1

**VU** l'appel à candidatures déclaré infructueux sur les circonscriptions Mont Veyrier et Bauges et la relance d'un appel à candidatures ayant fait l'objet d'une publication sur le site de l'État du 6 au 17 février 2023 et la réception d'une seule candidature pour ces circonscriptions ;

**VU** les résultats de l'épreuve écrite organisée les 1<sup>er</sup> et 6 février 2023 permettant de contrôler les connaissances cynégétiques des candidat(e)s ;

**VU** la réunion du 3 mars 2023 du groupe informel départemental en charge d'évaluer les compétences, aptitudes et capacités des candidats aux fonctions de lieutenant de louveterie ;

**VU** l'avis de la fédération des chasseurs de Haute-Savoie à l'issue de cette réunion ;

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° DDT-2022-1315 du 28 octobre 2022 portant nomination d'un lieutenant de louveterie pour la mandature 2020-2024, est complété par la nomination de cinq lieutenants de louveterie en renfort pour la période courant de la date de signature de cet arrêté jusqu'au 31 décembre 2024 pour les circonscriptions définies par la carte annexée au présent arrêté.

Circonscription	Lieutenant de louveterie	Lieu de résidence
1 - Gavot	Michaël BUFFET Julien DEFLON	Féternes Saint-Paul-en-Chablais
2 - Bas-Chablais	Joël DEMIERRE	Massongy
3 - Hermones	Gilles CLAIRENS	Bons-en-Chablais
4 - Dranse d'Abondance	Anthony RICHARD	La Côte d'Arbroz
5 - Dranse de Morzine	Jérôme RAYMOND	Publier
6 - Voirons	Daniel JALLUD	Habère-Poche
7 - Roc d'Enfer	Damien ROCH	Arâches-la-Frasse
8 - Haut-Giffre	Eric RICCO	Samoëns
9 - Môle	René-Charles MARTIN	Le Reposoir
10 - Salève	Benoît LAVOREL	Andilly
11 - Vuache	Pascal FOL	Savigny
12 - Semine	Alain CAMP	Chavannaz
13 - Mandallaz	Jean-Marc BOUCHET	Villy-le-Bouveret
14 - Glières	Didier TISSOT Christian SUBLET	Groisy Villy-Le-Bouveret
15 - Vallée du Borne	Emmanuel RODA	Thiez

16 - Bargy	Nicolas DERONZIER Maxence GEROUDET	Scionzier Scionzier
17 - Haute-Arve	Pascal CORNALI Romuald FRARIER	Sallanches Saint-Ferréol
18 - Mont-Blanc	Jacques TONI	Passy
19 - Mont-Joly	Franck BAZ Romuald FRARIER	Cordon Saint-Ferréol
20 - Aravis	Romain BLANC-GARIN Maxence GEROUDET	Le-Bouchet-Mont-Charvin Scionzier
21 - Mont-Veyrier	Christian VITTOZ Emmanuel MANON	Thônes Faverges
22 - Albanais	Mickaël VIBERT	Moye
23 - Semnoz	Pascal CORBOZ	Duingt
24 - Bauges	Eric GERDIL Emmanuel MANON	Faverges Faverges

**Article 2 :** les autres articles de l'arrêté préfectoral n° DDT-2022-1315 du 28 octobre 2022 restent inchangés.

**Article 3 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification, d'affichage, de publication requis (saisine possible par voie dématérialisée à l'adresse internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) comprenant l'accès à « Télérecours citoyens »).

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique - articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration). Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. Suivant la date de décision explicite ou implicite de rejet, le recours contentieux visé au paragraphe précédent peut être introduit devant le tribunal administratif dans les conditions qui y sont précisées.

**Article 4 :** MM. le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires, le commandant du groupement de gendarmerie, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le directeur de l'agence territoriale Savoie-Mont-Blanc de l'office national des forêts, le président de la fédération départementale des chasseurs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
  
Yves LE BRETON